

Intervention à la soirée « Confrontations » au sujet de la réception d'*Amoris laetitia* »

Au-delà des débats, parfois polémiques, qu'a suscité la sortie de l'Exhortation Apostolique *Amoris laetitia*, je voudrais relater ce soir comment ce texte magistériel poursuit son chemin dans les diocèses et, notamment parmi les acteurs de la pastorale familiale.

Je le ferai à gros traits, à partir de la façon dont le pôle famille du SNFS a pensé servir la réception du document et en ressaisissant ce qui remonte au SNFS (Service national Famille et Société) de la part du réseau des DDPF (Délégués Diocésains de la Pastorale familiale).

Dans l'esprit de la *Relatio synodi* et de l'Exhortation Apostolique, le SNFS a privilégié la recherche autour de l'**accompagnement**. On peut ainsi mentionner la note (*que vous avez reçue dans une L.C*) rédigée par **Véronique Charron** sur l'accompagnement des premières années de mariage. Il y eut aussi des rencontres organisées à la CEF avec des acteurs de divers diocèses ou mouvements, engagés dans une pastorale auprès de personnes concernées par l'homosexualité, ou d'autres acteurs dans une pastorale auprès de personnes séparées, divorcées et divorcées engagées dans une nouvelle union civile. Ce fut un partage de pratiques mises en œuvre dans divers diocèses, par des mouvements ou à l'initiative de l'évêque. Ce fut aussi l'occasion de partager comment l'Exhortation Apostolique a interrogé et renouvelé les pratiques d'accompagnement dans le domaine de la Pastorale familiale.

Il faut signaler aussi la journée nationale des DDPF, le lundi 7 mars 2016, où fut abordée la question de l'accompagnement des familles en précarité. La journée était intitulée : « **Familles et précarité. Comment construire ensemble ?** ». On peut dire que dans de nombreux diocèses cela a été l'occasion d'une collaboration renouvelée des DDPF et de la diaconie : les familles pauvres ne peuvent pas être exclues de l'horizon de la Pastorale familiale.

I. Les initiatives pour la réception d'*Amoris laetitia*

Les membres du pôle « famille » du SNFS et d'autres experts qui collaborent avec eux, ont été et sont beaucoup sollicités dans les diocèses et en région pour assurer des interventions. Les groupes sont à la fois divers et spécifiés. Il peut y avoir des temps communs, d'autres qui s'adressent à des publics plus spécifiques. Ici, ce sera avec les prêtres et les agents pastoraux. Là, une présentation « grand public ». Toutes ces initiatives sont un atout précieux, elles permettent de « démocratiser » et d'élargir la base des acteurs de la pastorale familiale, répondant ainsi à l'appel adressé dans *Amoris laetitia* :

« C'est la paroisse qui offre la contribution principale à la pastorale familiale. Elle est une famille de familles, où les apports de petites communautés, associations et mouvements ecclésiaux s'harmonisent » (A.L n° 202).

Des colloques universitaires sont aussi organisés en différentes régions. Les participants sont à la fois des acteurs de terrain et des étudiants.

Ce qui ressort de toutes ces initiatives et de ces rencontres, c'est le climat paisible de la réflexion. La démarche de l'Exhortation interroge et suscite un réel intérêt et une belle dynamique, même si nous percevons parfois une certaine inquiétude dont nous pouvons déceler quatre raisons :

I.A Un nécessaire retour critique sur les manières de faire en pastorale des familles

La lecture de l'Exhortation Apostolique peut avoir un **aspect déstabilisant** parce qu'au-delà du constat des effets négatifs de certaines évolutions culturelles de la société sur la vie conjugale et familiale, elle encourage aussi l'Eglise à opérer un retour critique sur ses pratiques pastorales, tant dans la préparation au mariage que dans la formation à la responsabilité éducative des parents, ou encore dans l'accompagnement de la vie conjugale et familiale y compris dans leurs fragilités. *Amoris laetitia* encourage une attitude d'humilité face aux exigences actuelles d'une Pastorale familiale :

« nous devons être humbles et réalistes, pour reconnaître que, parfois, notre manière de présenter les convictions chrétiennes, et la manière de traiter les personnes ont contribué à provoquer ce dont nous nous plaignons aujourd'hui. C'est pourquoi il nous faut une salutaire réaction d'autocritique. » (A.L n° 36)

Plus positivement, il rappelle : *« Cela exige un parcours pédagogique, un processus qui inclut des renoncements. C'est une conviction de l'Eglise qui a été souvent combattue, comme si elle était opposée au bonheur de l'homme. Benoît XVI recueillait ce questionnement avec grande clarté : « l'Eglise, avec ses commandements et ses interdits, ne nous rend-elle pas amère la plus belle chose de la vie ? N'élève-t-elle pas des panneaux d'interdiction justement là où la joie prévue pour nous par le Créateur nous offre un bonheur qui nous fait goûter par avance quelque chose du Divin ? »* (A.L n° 147)

I.B Le défi d'accompagner des situations de fragilité

L'insistance mise par l'Exhortation Apostolique sur **l'importance d'accompagner et de discerner**. Cette invitation qui traverse le propos de toute l'Exhortation Apostolique se heurte au constat des difficultés et de la complexité des situations des familles. C'est dans cette complexité qu'un accompagnement doit se vivre en respectant la place de la conscience des personnes. Il s'agit d'accompagner et d'aider au discernement en vue d'une prise de décision devant Dieu. Domine alors en beaucoup d'endroits et chez beaucoup d'acteurs pastoraux (prêtres, diacres, laïcs), le sentiment de devoir se former pour assurer un accompagnement qui sert le discernement des personnes et leur prise de décision devant le Seigneur, comme l'Exhortation y encourage :

« Il nous coûte aussi de laisser de la place à la conscience des fidèles qui souvent répondent de leur mieux à l'Évangile avec leur limites et peuvent exercer leur propre discernement dans des situations où tous les schémas sont battus en brèche. Nous sommes appelés à former les consciences, mais non à prétendre nous substituer à elles. » (A.L n° 37) Ainsi : *« cela ouvre la porte à une pastorale positive, accueillante, qui rend possible un approfondissement progressif des exigences de l'Évangile »*. (A.L n° 38)

Il faut que nous nous expliquions sur la place et le rôle de la conscience. Le malaise ressenti par certains face au primat qu'*Amoris laetitia*, suivant les travaux du Synode, accorde à la conscience personnelle, est lié à une conception post-moderne de la conscience, subjectiviste et individualiste. Dans une telle perspective, on raisonne en opposant autorité et subjectivité. La conscience va alors de pair avec la subjectivité et définit la liberté du sujet. L'autorité est alors perçue comme limitation, voire même menace et négation de la liberté de conscience. Le pape François, dans la ligne de la réflexion des Pères Synodaux, aborde la question de la conscience à partir d'un autre point de vue, celui d'une anthropologie de la relation. La conscience (*étymologiquement : savoir ensemble*) se construit dans une relation (*conversation avec les autres, conversation avec Dieu*). La conscience est

ainsi « *le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre* » (*Gaudium et spes* n° 16, cité par *Amoris laetitia* n° 222)

La conception postmoderniste de la conscience, sur laquelle se fondent souvent ceux qui résistent à l'approche d'*Amoris laetitia*, est à la source de ce que le pape François dénonce régulièrement, à savoir qu'un chrétien ne peut être autoréférencé. C'est sur la divergence d'approche que réside le malentendu actuel concernant la reconnaissance du primat de la conscience dans la décision morale.

Cela demande qu'on réévalue le rapport loi/conscience. Car l'homme n'est pas livré à lui-même ; le Seigneur a inscrit dans son cœur, la vérité à laquelle il l'appelle. Avec sa grâce, il lui donne le pouvoir de la discerner et la volonté d'y répondre. La question de la conscience personnelle, éclairée, formée et accompagnée demanderait à être approfondie. Les réflexions du Cardinal Newman ou celles du Père Bernhard Häring, récemment évoqué par le pape François, pourraient heureusement nous éclairer.

Le pape François ne change ni la règle disciplinaire, ni la doctrine, mais il nous invite à prendre en compte la complexité des réalités et des situations humaines dans lesquelles nous cherchons à entendre la voix de Dieu qui nous requiert pour progresser sur un chemin de croissance humaine et spirituelle.

I.C Le désarroi devant l'absence de directives au profit d'un discernement au cas par cas

On entend exprimer parfois **un certain désarroi** devant l'absence de normes prescriptives claires et précises. L'Exhortation Apostolique, tout en rappelant les enseignements de la Tradition, renvoie à une réflexion et à des dispositions pastorales déterminées à partir des situations et des contextes particuliers. Au début du chapitre 6 sur quelques perspectives pastorales, le pape François prévient : « *Ce sont les différentes communautés qui devront élaborer des propositions plus pratiques et efficaces, qui prennent en compte aussi bien les enseignements de l'Église que les nécessités et les défis locaux.* » (A.L n° 199) Il poursuit : « *Je comprends ceux qui préfèrent une pastorale plus rigide qui ne prête à aucune confusion. Mais je crois sincèrement que Jésus Christ veut une Église attentive au bien que l'Esprit répand au milieu de la fragilité* » (A.L n° n° 308)

Documents annexes :

« La pastorale familiale « doit faire connaître par l'expérience que l'Évangile de la famille est une réponse aux attentes les plus profondes de la personne humaine : à sa dignité et à sa pleine réalisation dans la réciprocité, dans la communion et dans la fécondité. Il ne s'agit pas seulement de présenter des normes, mais de proposer des valeurs en répondant ainsi au besoin que l'on constate aujourd'hui, même dans les pays les plus sécularisés ». (*Amoris laetitia* n° 201)

« L'Église existe seulement comme instrument pour communiquer aux hommes le dessein miséricordieux de Dieu ... Au Concile, l'Église a senti la responsabilité d'être dans le monde comme un signe vivant de l'amour du Père ... Cela déplace l'axe de la conception chrétienne, depuis un certain légalisme, qui peut être idéologique, à la personne de Dieu qui s'est fait Miséricorde dans la personne de Son Fils. Quelques-uns – pensez à certaines réponses à *Amoris laetitia* – continuent à ne pas comprendre, c'est soit blanc soit noir, alors que c'est dans le flux de la vie qu'il faut discerner. C'est ce que nous a dit le Concile ». (Interview donnée par le pape François à *l'Avvenire*, vendredi 18 novembre 2016)

I.D Une pastorale mise au défi de l'intégration

L'horizon de l'accompagnement et du discernement qu'il doit permettre pour une décision en conscience, a toujours **l'intégration pour horizon**. La séquence qui semble s'imposer à la Pastorale familiale est clairement précisée : accompagner, discerner, intégrer.

« Le Synode s'est référé à diverses situations de fragilité ou d'imperfection. À ce sujet, je voudrais rappeler ici quelque chose dont j'ai voulu faire clairement part à toute l'Église pour que nous ne nous trompions pas de chemin : « Deux logiques parcourent toute l'histoire de l'Église : exclure et réintégrer [...]. La route de l'Église, depuis le Concile de Jérusalem, est toujours celle de Jésus : celle de la miséricorde et de l'intégration [...] ». (A.L n° 296)

« Il s'agit d'intégrer tout le monde, on doit aider chacun à trouver sa propre manière de faire partie de la communauté ecclésiale, pour qu'il se sente objet d'une miséricorde "imméritée, inconditionnelle et gratuite". Personne ne peut être condamné pour toujours, parce que ce n'est pas la logique de l'Évangile ! » (A.L n° 297). Pour les baptisés divorcés et remariés civilement, « la logique de l'intégration est la clef de leur accompagnement pastoral » (A.L n° 296)

Le pape pose néanmoins des conditions à l'intégration. Personne, en effet, ne peut s'imposer à une communauté chrétienne. Si la communauté doit se convertir pour accueillir et rendre possible l'intégration, elle n'en devient pas pour autant une auberge espagnole ! La personne qui exprime le désir d'intégrer la communauté des disciples du Christ doit pouvoir toujours trouver un accueil, une écoute et un accompagnement. Mais elle doit aussi consentir à un travail sur elle-même pour laisser la grâce de Dieu convertir le cœur et les comportements. C'est ainsi que le pape François précise :

« Bien entendu si quelqu'un fait ostentation d'un péché objectif comme si ce péché faisait partie de l'idéal chrétien, ou veut imposer une chose différente de ce qu'enseigne l'Église, il ne peut prétendre donner des cours de catéchèse ou prêcher, et dans ce sens il y a quelque chose qui le sépare de la communauté (cf. Mt18, 17). Il faut réécouter l'annonce de l'Évangile et l'invitation à la conversion. » (n° 297)

Cependant, un discernement est ici aussi nécessaire. Les pasteurs sont souvent témoins que des personnes en situation difficile souffrent d'une forme d'exclusion. Elles peuvent être agressives mais ne sont pas nécessairement dans la revendication d'affirmer que leur vie est l'idéal.

L'objectif est l'intégration dans la communauté ecclésiale. Les formes de cette intégration sont diverses (*engagements caritatifs, participation à l'animation liturgique, catéchèse, accompagnement de catéchumènes* ...). Le processus d'intégration n'est jamais fini, il est toujours une réponse personnelle, éclairée et accompagnée, à l'appel du Seigneur. La question sacramentelle est abordée par l'Exhortation Apostolique, elle se posera donc au cours de ce processus sans présager de la réponse positive ou négative. Mais elle ne l'est pas comme le terme ultime et obligé de l'intégration dans la communauté.

Dans l'avion qui le ramenait de son voyage pastoral au Mexique, le pape était interrogé sur cette intégration. Il précisa que cela ne signifiait pas automatiquement communier, mais aussi que *"la porte est ouverte"*. Il a poursuivi (*je garde le style oral*) : *« L'intégration de l'Église ne veut pas dire "recevoir la communion"; Car je connais des catholiques remariés qui vont à l'église une ou deux fois par an : "Mais, je veux communier!", Comme si la communion était une gratification. C'est un travail d'intégration ... toutes les portes sont ouvertes. Mais on ne peut pas dire : à partir de maintenant "ils peuvent communier". Ce serait une blessure y compris aux conjoints, au couple, car cela ne leur ferait*

pas parcourir le chemin de l'intégration. Et ces deux-là étaient heureux! Ils ont utilisé une expression très belle: «Nous ne communions pas à l'eucharistie, mais nous communions par la visite à l'hôpital, dans ce service, dans ce ...". Leur intégration est là-bas. S'il y a quelque chose de plus, le Seigneur leur dira, mais ... c'est un chemin, c'est une route ... »

II. Un instrument au service de la réception

Avec les membres du pôle « famille » du SNFS, nous avons pensé servir la réception d'*Amoris laetitia* dans la continuité de la méthode choisie par le pape François pour la démarche synodale. On a souvent souligné la singularité de cette méthode employée. On a parlé d'un Synode qui prend son temps ... le temps **pour une large consultation du Peuple de Dieu**, mais aussi des théologiens ; le temps **pour l'approfondissement des fondements d'une démarche pastorale**. C'est ainsi qu'entre les deux sessions du Synode, les Instituts de théologie étaient invités à fournir des éclairages sur les questions soulevées par la première session synodale. En France, nous avons sollicité des théologiens des divers Instituts. 26 d'entre eux ont accepté d'apporter leur contribution.

Le pape François a voulu, pour le Synode sur la famille, mettre en synergie le *sensus fidei* par la double consultation du Peuple de Dieu, et la contribution des théologiens sollicités pour approfondir et éclairer les questions posées, afin de nourrir la réflexion et le discernement des Pères Synodaux. Dans le prolongement de cette démarche, le SNFS avec le Centre Sèvres et d'autres services de la CEF ont réalisé un document susceptible de servir une réception large de l'Exhortation Apostolique. C'est l'édition annotée qui est parue en septembre dernier. Le texte intégral de l'Exhortation Apostolique a été présenté avec l'aide de théologiens et de biblistes qui ont introduit brièvement chaque chapitre et ont rédigé des notes d'approfondissement pour certains concepts ou certaines problématiques abordées. A la fin de chaque chapitre, nous trouvons des témoignages de vie que les réflexions du Saint Père éclairent. Enfin, un questionnaire permet aux personnes ou à des groupes, de prolonger la réflexion en vue de mieux déterminer les enjeux d'une Pastorale familiale à construire au niveau de chaque diocèse, sous la responsabilité de l'évêque.

+ Jean-Luc BRUNIN
Évêque du Havre
Président du Conseil Famille et Société
de la Conférence des évêques de France